

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2022 PORTANT SUR LA GESTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA COUR DE TRANSBORDEMENT

Je, Réal Dubé, conseiller, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, un règlement portant sur la gestion financière relative aux activités économiques liées à la cour de transbordement.

De façon générale, le règlement portera sur la définition des travaux autorisés dans la cour, sur leur mode de financement ainsi que sur l'affectation des revenus provenant des activités économiques générées par la cour de transbordement.

Le nouveau règlement remplacera le règlement 357-2017 concernant le même sujet.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

DONNÉ à Matagami, à la séance régulière du 10 mai 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis de motion ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité le 11 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 mai 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier